

CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

EN SEANCE DU  
LUNDI 27 JANVIER 2025 A 19h30



Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
05.2025	Réfection du restaurant scolaire - signature des marchés	Adopté à l'unanimité
06.2025	Affaires foncières - Quartier Geneston - Déclassement de parcelles et acquisitions	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 28/01/2025

Le Maire  
Arnaud PRAILE



**Date de convocation :**  
21 janvier 2025

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

**PRESENTS :** PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, RONGEARD Mathieu, DEVANNE David, LERIN Sophie, AUVINET Marietta, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin

**ABSENTS EXCUSES :** MIDAVAINNE Anne, RAMBAUD Christine, ONILLON Adeline, HULIN Thomas, LOIZEAU-BIRON Isabelle

**Secrétaire de séance :** MASSE Catherine

### N° 05/2025 – Réfection du restaurant scolaire – Signature des marchés

Le présent marché consiste en la réfection du restaurant scolaire.

→ L'ensemble des travaux est réparti en lots dont chacun fait l'objet d'un marché séparé :

- Lot 1 : DESAMIANTAGE
- Lot 2 : TERRASSEMENTS – DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE
- Lot 3 : CHARPENTE BOIS – BARDAGE
- Lot 4 : COUVERTURE TUILES – ZINC
- Lot 5 : COUVERTURE ETANCHEITE
- Lot 6 : MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot 7 : MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 8 : CLOISONS SECHES – PLAFONDS
- Lot 9 : PLAFONDS SUSPENDUS
- Lot 10 : CARRELAGE – FAIENCE
- Lot 11 : PEINTURE – SOLS SOUPLES
- Lot 12 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE – VENTILATION
- Lot 13 : GAZ – PLOMBERIE SANITAIRES – HOTTE CUISINE

- La consultation pour les travaux a été lancée le mercredi 4 décembre 2024.
- La date limite de réception des offres était fixée au lundi 30 décembre 2024 à 12h00.
- Les offres ont été analysées selon les critères de sélection indiqués dans l'AAPC.
- Le montant global du marché s'élève à : **338 869,03 € HT**.
- Le détail par lot est le suivant :

lot N°	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT TOTAL EN € HT	MONTANT ESTIMATIF EN € HT
1	DESAMIANTAGE	SAS CTCV TP	12 996,92 €	
2	TERRASSEMENTS / DEMOLITIONS / GROS-OEUVRE	SARL AUBINEAU Patrick	91 891,96 €	97 100,00 €
3	CHARPENTE BOIS / BARDAGE	PHILIPPE JANNIERE	39 641,04 €	34 400,00 €
4	COUVERTURE TUILES / ZINC	OGERON COUVERTURE	12 224,00 €	13 500,00 €
5	COUVERTURE ETANCHEITE	SAS BATITECH	18 857,49 €	17 000,00 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES	PHILIPPE JANNIERE	37 155,27 €	26 300,00 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	PHILIPPE JANNIERE	16 942,23 €	12 000,00 €
	VARIANTE EXIGEE 01 : PASSAGE PORTES EN VA ET VIENT INSENSIBLE A L'EAU		370,59 €	0,00 €
8	CLOISONS SECHES - PLAFONDS	SARL LANDREAU SOURISSEAU	18 740,61 €	21 600,00 €
9	PLAFONDS SUSPENDUS	SARL ESPRIT BAT	6 497,10 €	9 800,00 €
10	CARRELAGE / FAÏENCE	SARL LANDREAU SOURISSEAU	17 665,02 €	23 300,00 €
11	PEINTURE / SOLS SOUPLES	SARL Loïc SOULARD	15 652,70 €	19 500,00 €
	VARIANTE EXIGEE 02 : PEINTURE SUR PAROIS SALLE POLYVALENTE		1 634,10 €	2 000,00 €
12	ELECTRICITE / CHAUFFAGE / VENTILATION	SAS Michel BOISSINOT	25 320,00 €	25 500,00 €
	VARIANTE EXIGEE 03 : CHAUFFAGE PAR PANNEAUX RAYONNANTS		4 150,00 €	0,00 €
13	GAZ / PLOMBERIE SANITAIRE / HOTTE	SAS Michel BOISSINOT	19 130,00 €	22 800,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>338 869,03 €</b>	<b>301 800,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées dans le tableau ci-dessus ainsi que tout document relatif à ce marché.

**Article 2<sup>ème</sup>** : DE SOULIGNER que les crédits correspondants à cette dépense figurent au budget communal de l'exercice en cours.

**Article 3<sup>ème</sup>** : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance,

MASSE Catherine



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**Date de convocation :**  
21 janvier 2025

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

**PRESENTS :** PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, LAVAUD Sonia, MORIN Stéphane, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, RONGEARD Mathieu, DEVANNE David, LERIN Sophie, AUVINET Marietta, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin

**ABSENTS EXCUSES :** MIDAVAINNE Anne, RAMBAUD Christine, ONILLON Adeline, HULIN Thomas, LOIZEAU-BIRON Isabelle

**Secrétaire de séance :** MASSE Catherine

### N° 06/2025 – Affaires Foncières - Quartier GENESTON – Déclassement de parcelles et acquisition

Considérant le plan de bornage réalisé par la société AIR GEO (en annexe de la présente délibération), il est proposé au Conseil Municipal de procéder :

- D'une part au déclassement des parcelles suivantes du domaine public de la commune dans le domaine privé de la commune :
  - B 3175
  - B 3177
  
- D'autre part à donner l'autorisation à Monsieur Le Maire de procéder à la régularisation de ces opérations foncières et à signer les actes notariés correspondants :
  - La parcelle B 3175 (d'après le plan de bornage annexé et en accord avec la promesse de cession signée) d'une surface totale de 5 m<sup>2</sup> est cédée à titre gracieux par les consorts HURTAUD à la commune de Saint Malo du Bois.
  - La parcelle B 3177 (d'après le plan de bornage annexé et en accord avec la promesse de cession signée) d'une surface totale de 3m<sup>2</sup> est cédée à titre gracieux par les consorts MERLE à la commune de Saint Malo du Bois.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'AUTORISER d'une part le déclassement des parcelles B 3175 et B 3177 (selon le plan de bornage annexé à la présente délibération) du domaine public au domaine privé de la commune.

**Article 2<sup>ème</sup> :** D'AUTORISER d'autre part Monsieur le Maire à procéder à ces opérations de régularisation foncière telles qu'énoncées ci-dessus et à signer les actes notariés correspondants.

**Article 3<sup>ème</sup> :** PRECISE que Maître Nicolas LELOUP, ou à défaut l'un de ses associés, est mandaté pour réaliser les actes ainsi que les demandes préalables à la signature des actes. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

**Article 4<sup>ème</sup> : DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à pro  
présente délibération.**

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,  
PRAILE Arnaud**

**La Secrétaire de Séance,  
MASSE Catherine**



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Catherine Masse, the Secretary of the Session.